

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25.09.2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le 25 septembre à 8 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire.

Il y avait 7 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mr BERTUEL, Mme CHAMILLARD.

Absents :

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 8 h 30.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajoutée une délibération à l'ordre du jour concernant les travaux en régie de 2015.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 19 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération désignation des conseillers communautaires titulaire et suppléant pour la future EPCI

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la nouvelle désignation par le Conseil Municipal conformément à l'ordre du tableau, des conseillers communautaires, titulaire et suppléant, qui participeront aux réunions de la future communauté de communes élargie.

Dans l'ordre du tableau, Monsieur Dominique GUILLIN est titulaire et Monsieur Pascal COSTON est suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Dominique GUILLIN en qualité de conseiller communautaire titulaire et Monsieur Pascal COSTON en qualité de conseiller communautaire suppléant pour représenter la Commune au sein de la nouvelle communauté d'agglomération.

3/ Délibération modificative BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de régulariser des écritures comptables sur le budget EAU ET ASSAINISSEMENT, afin de procéder aux réajustement des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications d'écritures telles que présentées sur le budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2016.

4/ Délibération demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait :

- de sécuriser le carrefour de la rue de la Porte de Boën avec la voie communale n° 1 (carrefour CHASSAIN – RONDY) par la mise en place d'un stop sur la rue de la Porte de Boën, ainsi qu'un marquage au sol d'une ligne continue et de zébras.
- D'améliorer les accotements sur la voie communale n° 1 entre le chemin du Four et le chemin après la station gaz afin de permettre en toute sécurité le croisement des véhicules sur ce tronçon.

Pour ce, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2017.

5/ Délibération Travaux en régie

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de voter une délibération afin que les travaux effectués par l'agent communal sur la salle des fêtes et les locaux de la nouvelle mairie soient considérés comme travaux d'investissement sur l'année 2015 au tarif horaire de 15 € charges comprises. Ceci permettra de récupérer le FCTVA sur les achats de matériaux et fournitures mis en œuvre pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de considérer comme travaux d'investissement les travaux faits par l'agent communal avec les matériaux et fournitures correspondants, ainsi que les heures passées au taux de 15 € horaire, charges incluses.**

Questions diverses

Après un tour de table, aucune question n'a été posée,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 H 44.